



Études et Résultats

N° 771 • août 2011

L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile

D'après l'enquête Handicap-Santé, 3,6 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus et vivant à domicile en 2008 sont aidées régulièrement en raison d'un problème de santé ou d'un handicap dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral. Huit personnes âgées sur dix reçoivent au moins l'aide de leur entourage et cinq sur dix au moins celle de professionnels. Le recours à une aide est fortement lié à l'âge de la personne aidée et à son degré de dépendance. La moitié des personnes âgées aidées reçoivent l'aide d'un seul aidant, professionnel ou de l'entourage. L'aide de l'entourage combine le plus souvent une aide aux tâches de la vie quotidienne et un soutien moral. L'aide à la vie quotidienne apportée par les professionnels se concentre sur les soins personnels et les tâches ménagères. Celle de l'entourage est plus diversifiée et concerne l'ensemble des activités de la vie quotidienne. Un tiers des personnes âgées aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap déclarent ne pas recevoir toute l'aide dont elles auraient besoin dans leur vie quotidienne.

Noémie SOULLIER, avec la participation d'Amandine WEBER

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État
Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

EN FRANCE métropolitaine, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population est passée de 19 % en 1990 à 22 % en 2007 [Blanpain et Chardon, 2010]. À l'horizon 2060, cette proportion pourrait atteindre 32 %, soit 23,6 millions de personnes. Dans ce contexte de vieillissement de la population, la prise en charge des personnes âgées dépendantes et leur soutien à domicile sont des questions centrales. À partir des réponses à l'enquête Handicap-Santé réalisée conjointement par la DREES et l'INSEE en 2008 (encadré 1), cet article propose un état des lieux de l'aide reçue par les personnes âgées vivant à domicile, et en particulier l'aide apportée par leur entourage.

3,6 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus et vivant à domicile sont aidées

D'après l'enquête Handicap-Santé en ménages ordinaires (HSM), 3,6 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus et vivant à domicile sont aidées régulièrement en raison d'un problème de santé ou d'un handicap dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral. Elles représentent 28 % des personnes de cette classe d'âge vivant à domicile.

Les femmes âgées sont plus nombreuses à être aidées que les hommes âgés : 35 % des femmes âgées de 60 ans ou plus reçoivent une aide

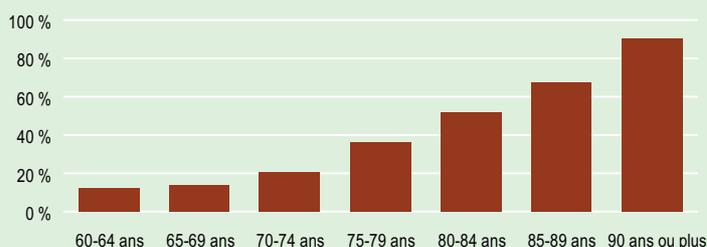
régulière, contre 19 % des hommes âgés de 60 ans ou plus. Cet écart n'est qu'en partie expliqué par l'espérance de vie plus élevée des femmes, puisqu'il persiste au sein de chaque classe d'âge : 19 % des femmes âgées de 60-74 ans reçoivent une aide régulière, contre 10 % des hommes du même âge ; c'est le cas de 58 % des femmes âgées de 75 ans ou plus et de 37 % des hommes du même âge.

Le recours à l'aide augmente graduellement avec l'âge (graphique 1), le vieillissement s'accompagnant d'une augmentation de la perte d'autonomie. Ainsi, 15 % des personnes de 60 à 74 ans sont aidées, alors que 50 % de celles de 75 ans ou plus le sont. Par conséquent, les personnes aidées de 60 ans ou plus sont en moyenne plus âgées que l'ensemble des personnes de cette tranche d'âge vivant à domicile (78 ans contre 72 ans).

Le recours à l'aide est très lié au degré de dépendance, mesuré ici par l'indicateur du groupe iso-ressource (GIR) estimé à partir des réponses à l'enquête HSM (encadré 2). La totalité des personnes âgées relevant des GIR 1 à 3 (les plus dépendantes), 97 % des personnes estimées en GIR 4 et 85 % des personnes relevant du GIR 5 sont aidées. L'aide concerne aussi 20 % des personnes âgées considérées comme autonomes (GIR 6). Chez les personnes les moins dépendantes (GIR 5 et 6), la part des personnes aidées passe de 10 % pour les 60 à 64 ans à 84 %

■ GRAPHIQUE 1

Proportion de personnes âgées aidées par tranche d'âge



Lecture • 12 % des personnes âgées de 60-64 ans et vivant à domicile sont aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap, par un proche ou un professionnel.

Champ • Personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Sources • Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, INSEE.

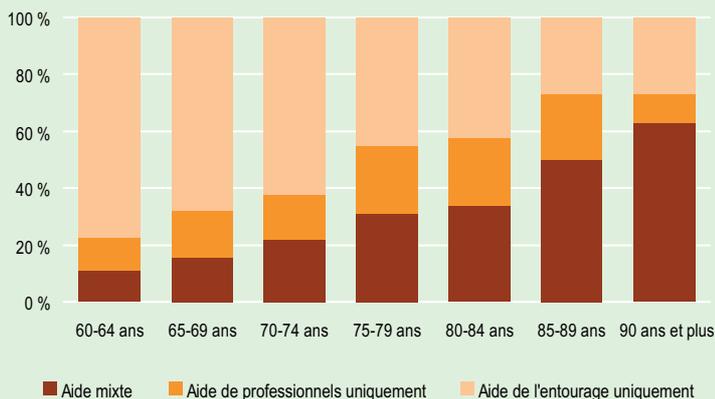
pour les 90 ans ou plus. Ainsi, le grand âge, même lorsqu'il ne se traduit pas par une perte d'autonomie prononcée (au sens de la grille AGGIR), oblige dans la plupart des cas à recourir à une aide extérieure.

Le volume d'aide¹ dont bénéficient les personnes âgées de 60 ans ou plus est très différencié selon l'intensité de leur perte d'autonomie. Ainsi, la moitié des personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2)

sont aidées pour les actes de la vie quotidienne au moins l'équivalent de 7 heures 35 par jour, alors que la moitié des personnes en faible perte d'autonomie ou autonomes (GIR 5 et 6) le sont au moins l'équivalent de 55 minutes par jour².

GRAPHIQUE 2

Répartition des personnes âgées aidées par type d'aide reçue, selon l'âge



Lecture • 11 % des personnes aidées âgées de 60-64 ans et vivant à domicile sont aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap par un proche et un professionnel, 12 % le sont uniquement par un professionnel et 77 % uniquement par leur entourage.

Champ • Personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile et aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap dans les tâches de la vie quotidienne par un proche ou un professionnel, financièrement par un proche ou par un soutien moral d'un proche.

Sources • Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, INSEE.

ENCADRÉ 1

L'enquête Handicap-Santé

L'enquête Handicap-Santé en ménages ordinaires (HSM)

L'enquête Handicap-Santé (INSEE, 2008-2009) a permis de collecter des informations auprès de 30 000 personnes vivant à domicile en 2008. Un des principaux objectifs de l'enquête est d'estimer le nombre de personnes rencontrant des difficultés pour réaliser les activités de la vie quotidienne en raison de problèmes de santé ou d'un handicap, et ceci en prenant en compte l'environnement dans lequel elles évoluent. Elle s'attache également à mesurer les désavantages sociaux vécus par ces personnes, et à relever la nature, la quantité et l'origine des aides existantes, ainsi que les besoins demeurant non satisfaits. Outre la santé, l'enquête aborde les thèmes de l'emploi, de la scolarité, des loisirs, de l'accessibilité du logement. Elle contient également un module spécifique sur l'aide reçue de la part de professionnels ou de non-professionnels.

L'enquête Handicap-Santé couvre toute la population, y compris les personnes en bonne santé, afin de repérer les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes handicapées ou les personnes âgées dépendantes. Pour que les personnes en situation de dépendance ou de handicap soient interrogées en nombre suffisant, une enquête filtre a été réalisée au préalable afin de constituer l'échantillon de Handicap-Santé.

L'enquête Handicap-Santé auprès des aidants de l'entourage (HSA)

À la suite de l'enquête HSM 2008, l'enquête HSA, réalisée par la DREES d'avril à septembre 2008, interroge près de 5 000 aidants de 16 ans ou plus faisant partie de l'entourage (famille, amis, voisins) et prodiguant régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap une aide à la vie quotidienne, une aide matérielle ou financière ou un soutien moral à une personne interrogée dans le cadre de l'enquête HSM. L'objectif général de l'enquête HSA est de décrire les relations d'aide entre les personnes aidées et leurs aidants de l'entourage, ainsi que les conséquences de cette aide sur les conditions de vie des aidants. L'enquête permet notamment de mieux connaître ce que font les aidants, leur nombre, leurs difficultés et leurs besoins.

Pour en savoir plus sur les enquêtes HSM et HSA : <http://www.sante.gouv.fr/handicap-sante.html>

Huit personnes âgées aidées sur dix reçoivent l'aide régulière de leur entourage

Parmi les personnes âgées aidées, 48 % reçoivent uniquement une aide de leur entourage, 20 % uniquement l'aide de professionnels et 32 % une aide mixte provenant à la fois de leur entourage et de professionnels. Ainsi, huit personnes âgées aidées sur dix le sont au moins par leur entourage, dont une sur quatre est aidée au moins par un proche qui réside avec elle (cohabitante). Les aidants de l'entourage auprès des personnes âgées sont décrits à partir des données de l'enquête HSA (encadré 3).

L'avancée en âge s'accompagne d'une augmentation de l'aide mixte, avec la combinaison de l'aide de professionnels et de l'entourage : 17 % des personnes aidées âgées de 60 à 74 ans bénéficient d'une aide mixte, alors que c'est le cas de 40 % des personnes aidées âgées de 75 ans ou plus (graphique 2). Les personnes aidées les plus âgées recourent en effet davantage à l'aide de professionnels, combinée ou non à celle de l'entourage : elle concerne 31 % des personnes aidées âgées de 60 à 74 ans, 56 % de celles de 75 à 84 ans et 73 % des 85 ans ou plus. Cependant, cette aide des professionnels complète celle de l'entourage plus qu'elle ne s'y substitue, puisque huit personnes sur dix âgées de 85 ans ou plus reçoivent régulièrement au moins l'aide de leur entourage.

L'augmentation du degré de dépendance mesuré par le GIR s'accompagne également d'une prépondérance de l'aide mixte qui concerne la plupart (71 %) des personnes âgées aidées très dépendantes (GIR 1 et 2), mais peu (20 %) de personnes âgées aidées autonomes (GIR 6) [tableau 1].

1. Dans l'enquête, il était demandé aux personnes interrogées de préciser le nombre d'heures d'aide reçues des professionnels et de l'entourage. Le taux de non-réponse pour le volume d'aide reçue de l'entourage est élevé et les volumes manquants ont été estimés par imputation multiple (encadré 4).

2. Le nombre d'heures d'aide est rapporté en heures par jour, mais la fréquence des visites n'est pas forcément journalière. Par exemple, 14 heures d'aide par semaine équivalent à 2 heures par jour, mais l'aide peut être dispensée en deux visites de 7 heures (soit 2 fois par semaine).

Les personnes âgées vivant seules recourent plus souvent que les autres à l'aide d'un ou plusieurs professionnel(s) : 69 % des personnes âgées aidées vivant seules reçoivent l'aide de professionnels, contre 39 % de celles qui ne vivent pas seules³. Cette différence s'observe à tous les âges. De plus, les femmes âgées aidées recourent plus souvent à des professionnels que les hommes : 56 % d'entre elles sont aidées au moins par un professionnel, contre 41 % des hommes. L'espérance de vie plus élevée des femmes n'explique que partiellement ce phénomène, puisque ces écarts persistent pour chaque tranche d'âge : 35 % des femmes aidées âgées de 60 à 74 ans le sont au moins par un professionnel, contre 23 % des hommes aux mêmes âges ; à partir de 75 ans, c'est le cas de 66 % des femmes aidées et de 52 % des hommes aidés. À l'inverse, les hommes âgés aidés reçoivent plus souvent l'aide de leur entourage (86 % contre 78 %), en particulier aux plus jeunes âges. Ceci est en partie dû au fait que les hommes âgés aidés vivent plus souvent en couple (66 %) que les femmes âgées aidées (38 %), qui connaissent davantage le veuvage.

Des aidants plus nombreux et plus diversifiés auprès des personnes les plus dépendantes

La moitié des personnes âgées aidées vivant à domicile reçoivent régulièrement l'aide d'une seule personne (d'un professionnel ou de l'entourage) pour des raisons de santé ou de handicap ; un quart reçoivent l'aide de deux aidants et un autre quart l'aide de trois aidants ou plus. Logiquement, le nombre moyen d'aidants professionnels passe de 1,2 aidant pour les personnes âgées aidées les plus autonomes (GIR 5 et 6), à 1,6 aidant pour celles en perte d'autonomie modérée (GIR 3 et 4), et à 2,0 aidants pour celles en perte d'autonomie sévère (GIR 1 et 2). La prestation apportée par l'allocation per-

sonnalisation d'autonomie (APA) pour les personnes âgées classées en GIR 1 à 4 facilite leur accès à une aide professionnelle.

Parmi les personnes âgées aidées par leur entourage, 69 % le sont par un seul aidant. Cet aidant unique est le conjoint dans 45 % des cas et un

enfant dans 31 % des cas. Les personnes âgées aidées par plusieurs aidants de l'entourage sont 30 % à recevoir au moins l'aide de leur conjoint et 75 % au moins celle de leur(s) enfant(s). Huit personnes âgées sur dix aidées par leur entourage sont aidées par leur conjoint

■ TABLEAU 1

Répartition des personnes âgées aidées par type d'aide reçue, selon le niveau de dépendance (GIR)

	GIR 1-2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	Ensemble
Nombre de personnes aidées	230 000	230 000	400 000	480 000	2 310 000	3 650 000
Aide de l'entourage seulement	22	25	36	45	56	48
Aide de professionnels seulement	7	7	14	15	24	20
Aide mixte*	71	68	50	40	20	32
Tous types d'aide	100	100	100	100	100	100

*Aide combinée de l'entourage et de professionnels.

Lecture • 71 % des personnes aidées âgées de 60 ans ou plus très dépendantes (GIR 1-2) et vivant à domicile sont aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap par un proche et un professionnel, 7 % sont aidées uniquement par des professionnels, 22 % uniquement par leur entourage.

Champ • Personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile et aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap dans les tâches de la vie quotidienne par un proche ou un professionnel, financièrement par un proche ou par un soutien moral d'un proche.

Sources • Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, INSEE.

■ ENCADRÉ 2

Les groupes iso-ressources (GIR)

Chaque personne interrogée dans le volet ménages de l'enquête Handicap-Santé s'est vue attribuer une « estimation GIR » déterminée sur la base des réponses aux questions HSM et en s'appuyant sur la méthode d'attribution du GIR à partir de la grille AGGIR (autonomie gérontologie groupe iso-ressources) explicitée dans l'article R 232-3 du Code de l'action sociale et des familles, méthode qui s'impose aux évaluateurs des conseils généraux. La détermination du GIR s'appuie sur dix variables d'activité corporelle et mentale. Cette estimation GIR a été calculée pour toutes les personnes enquêtées âgées de 60 ans ou plus, que celles-ci aient ou non déclaré percevoir l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Le GIR attribué n'est donc pas ici le résultat de l'évaluation de professionnels ; il doit être considéré comme un indicateur statistique du degré de dépendance de la personne.

Le GIR 1 correspond aux personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions mentales sont gravement altérées, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

Le GIR 2 comprend deux groupes de personnes âgées : celles qui sont confinées au lit ou fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante et celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer.

Le GIR 3 correspond pour l'essentiel, aux personnes âgées ayant conservé leurs fonctions mentales, partiellement leur capacité à se déplacer mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. La majorité d'entre elles n'assument pas seules l'hygiène de l'élimination anale et urinaire.

Le GIR 4 comprend essentiellement deux groupes de personnes. D'une part celles qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage. La grande majorité d'entre elles s'alimentent seules. D'autre part celles qui n'ont pas de problème pour se déplacer mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.

Le GIR 5 correspond aux personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles nécessitent une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

Le GIR 6 regroupe toutes les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.

3. Les personnes âgées ne vivant pas seules sont 80 % à vivre en couple, les autres vivent avec une autre personne, par exemple un de leurs enfants ou un autre membre de leur famille.

quand elles vivent en couple. Avec l'avancée en âge, les conjoints sont moins présents et sont peu à peu remplacés par les enfants : 55 % des personnes âgées de 60 à 74 ans aidées par leur entourage sont au moins aidées par leur conjoint et 32 % au moins par leur(s) enfant(s) ;

à partir de 75 ans ce rapport s'inverse (respectivement 32 % et 52 % pour les conjoints et enfants aidants).

Quand les personnes âgées sont aidées par un ou des professionnel(s), 74 % le sont par un seul intervenant. Il s'agit d'une aide à domicile ou

d'une aide ménagère dans 89 % des cas, et dans 8 % des cas d'un intervenant professionnel du secteur sanitaire (infirmier, aide-soignant, kinésithérapeute, etc). En revanche, 90 % des personnes âgées aidées par plusieurs professionnels bénéficient d'une aide à domicile ou d'une aide ménagère, 66 % reçoivent l'aide d'infirmiers et 39 % l'aide d'un autre professionnel paramédical (aide-soignant, kinésithérapeute, etc). L'intervention des professionnels du secteur sanitaire est liée au degré de dépendance : 56 % des personnes âgées aidées très dépendantes (GIR 1 et 2) sont aidées par un professionnel de santé (infirmier, aide-soignant, kinésithérapeute...), alors que c'est le cas de 46 % des personnes âgées modérément dépendantes classées en GIR 3, de 23 % de celles classées en GIR 4 et de 7 % des personnes âgées aidées relevant des GIR 5 ou 6.

■ TABLEAU 2

Proportion de personnes âgées aidées au moins pour chaque type d'aide

Tâches de la vie quotidienne par l'entourage uniquement	88	Lecture • 36 % des personnes âgées aidées reçoivent au moins une aide à la vie quotidienne de la part de leur entourage.
par des professionnels uniquement	36	
par l'entourage et par des professionnels	27	Champ • Personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile et aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap dans les tâches de la vie quotidienne par un proche ou un professionnel, financièrement par un proche ou par un soutien moral d'un proche.
Aide financière et matérielle par l'entourage	25	
Soutien moral par l'entourage	14	Sources • Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, INSEE.
	64	

■ ENCADRÉ 3

L'entourage aidant les personnes âgées

L'enquête Handicap-Santé auprès des aidants (HSA) réalisée conjointement à l'enquête HSM en 2008 par la DREES (encadré 1), permet de dénombrer et caractériser les aidants de l'entourage.

Ainsi d'après HSA, 4,3 millions d'aidants de l'entourage aident régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral au moins une personne âgée de 60 ans ou plus vivant à domicile, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.

Ces aidants auprès des personnes âgées sont en moyenne âgés de 58 ans ; 27 % d'entre eux ont moins de 50 ans, 26 % ont entre 50 et 59 ans, 31 % ont entre 60 et 74 ans et 16 % ont 75 ans ou plus. Les femmes représentent 54 % de l'entourage aidant les personnes âgées. Parmi l'entourage aidant au moins une personne âgée, neuf sur dix (93 %) n'en aident qu'une seule.

Près de la moitié (46 %) des aidants de personnes âgées sont à la retraite ou en préretraite ; 39 % occupent un emploi ou sont apprentis, 6 % sont au chômage et 9 % sont dans une autre situation d'inactivité professionnelle (femme au foyer, étudiant...). L'absence d'emploi n'est pas directement liée à l'activité d'aidant, puisque seuls 2 % des aidants au chômage, au foyer ou dans une autre situation d'inactivité (étudiants exclus) déclarent que leur inactivité professionnelle est due à leur rôle d'aidant.

Un aidant de l'entourage sur quatre qui aide au moins une personne âgée et qui occupe un emploi déclare avoir déjà pris des congés pour assurer ce rôle. Le rôle d'aidant de l'entourage a suscité des aménagements de la vie professionnelle pour 11 % des aidants en emploi : 77 % d'entre eux ont modifié leurs horaires de travail (37 % ont réduit leur nombre d'heures), 15 % se sont rapprochés de leur lieu de travail ou ont opté pour le télétravail, 15 % ont connu un arrêt de travail (arrêt maladie, arrêt d'activité ou retraite anticipée), 13 % ont changé la nature de leur travail (avec ou sans changement d'employeur).

Un aidant de personnes âgées sur trois (34 %) déclare que son activité d'aidant a des conséquences négatives sur sa vie sociale (sorties, activités). Un quart des aidants auprès de personnes âgées (23 %) déclarent notamment que l'aide qu'ils apportent a déjà eu un impact sur le fait de pouvoir partir quelques jours.

Un aidant de l'entourage sur quatre (26 %) aidant au moins une personne âgée et occupant un emploi connaît l'existence d'au moins un des trois dispositifs de congés sans solde permettant de faciliter le rôle des aidants : 22 % connaissent le congé de soutien familial, 17 % le congé de présence parentale (hors congé parental) et 12 % le congé de solidarité familiale.

Un aidant de personnes âgées sur dix (9 %) déclare ne pas réussir à se ménager des moments de répit et 87 % d'entre eux déclarent qu'ils en auraient besoin. Seuls 2 % des aidants de personnes âgées déclarent avoir suivi une formation pour assurer leur rôle. Parmi les aidants auprès de personnes âgées n'ayant jamais suivi de formation, seuls 8 % en expriment le besoin. Enfin, 2 % des aidants de personnes âgées ont déjà participé à des groupes de paroles dans le cadre de leur rôle d'aidant ; parmi ceux n'y ayant jamais participé, 9 % en expriment le besoin.

L'entourage apporte essentiellement une aide à la vie quotidienne et un soutien moral

L'enquête Handicap-Santé en ménages ordinaires (HSM) distingue trois formes d'aide : l'aide à la vie quotidienne (soins, tâches ménagères, repas...) apportée par l'entourage ou des professionnels, l'aide matérielle ou financière de l'entourage et son soutien moral.

Six personnes âgées aidées sur dix déclarent bénéficier pour les tâches de la vie quotidienne au moins de l'aide de leur entourage et la moitié au moins de celle de professionnels (tableau 2). Ainsi au total, 88 % des personnes âgées aidées bénéficient d'une aide à la vie quotidienne de la part de professionnels ou de leur entourage. Ceux qui n'en bénéficient pas reçoivent essentiellement exclusivement un soutien moral (10 %), parfois associé à une aide financière (2 %). L'aide financière et matérielle apportée par l'entourage pour des raisons de santé ou de handicap est plus rare et concerne 14 % des personnes âgées aidées. Elle s'accompagne alors presque toujours d'autres formes d'aide. Le soutien moral tient

une place importante pour les personnes âgées aidées, puisque 64 % d'entre elles déclarent en bénéficier régulièrement. Il est le plus souvent associé à une autre forme d'aide et seuls 17 % des personnes âgées aidées reçoivent uniquement un soutien moral de la part de leur entourage. L'aide de l'entourage combine une aide aux tâches de la vie quotidienne et un soutien moral pour 35 % des personnes âgées aidées.

Parmi les personnes âgées aidées, les hommes déclarent moins souvent que les femmes recevoir une aide financière et matérielle (10 % contre 16 %), et plus souvent une aide à la réalisation des tâches de la vie quotidienne (66 % contre 59 %).

L'aide financière et matérielle de l'entourage consiste surtout à régler les dépenses courantes

L'aide matérielle ou financière apportée par l'entourage permet principalement de régler des dépenses courantes, telles que les courses ou les factures : cela concerne 39 % des personnes âgées recevant cette forme d'aide de l'entourage. Les travaux dans le logement sont également une aide importante et concernent 28 % de ces personnes. La mise à disposition d'un logement en concerne 13 %, le paiement du loyer 8 %, le don d'une somme d'argent égale-

ment 8 % et le paiement d'une aide professionnelle 6 %.

L'entourage apporte une aide à la vie quotidienne plus diversifiée que les professionnels

Dans l'enquête Handicap-Santé en ménages ordinaires (HSM), l'aide à la vie quotidienne a été déclinée en huit postes d'activité : les soins personnels (toilette, habillage, repas), les tâches ménagères, les démarches administratives, assurer une présence, vérifier ce que la personne fait, s'occuper des problèmes de santé, faire les courses, aider pour d'autres activités.

Que l'aide à la vie quotidienne provienne de l'entourage ou de professionnels, la prise en charge des tâches ménagères demeure la plus courante : 75 % des personnes âgées aidées reçoivent une aide pour les tâches ménagères de la part de professionnels ou de leur entourage (46 % au moins l'aide de professionnels et 41 % au moins celle de leur entourage – graphique 3). Mais alors que l'aide des professionnels se polarise sur les soins personnels et les tâches ménagères, celle de l'entourage est plus diffuse et concerne l'ensemble des activités de la vie quotidienne. Ainsi, les personnes âgées aidées par des professionnels le sont

en moyenne pour deux des huit activités de la vie quotidienne détaillées dans l'enquête, alors que l'entourage prodigue en moyenne quatre de ces activités.

La proportion de personnes âgées aidées concernées par chacune des activités d'aide à la vie quotidienne augmente avec le degré de dépendance. Cette augmentation est particulièrement forte pour les activités les plus liées à l'état de santé (« soins personnels », « vérifier ce que vous faites », « aller voir le médecin »). Par exemple, une aide est apportée pour les soins personnels au moins par un proche pour 79 % des personnes âgées aidées très dépendantes (GIR 1 et 2) et au moins par un professionnel pour 88 % de ces personnes ; elle est apportée respectivement pour 65 % et 84 % des personnes âgées aidées classées en GIR 3, pour 67 % et 54 % de celles classées en GIR 4, et 17 % et 12 % des moins dépendantes en GIR 5 ou 6.

Lorsque l'aide provient à la fois des professionnels et de l'entourage, les professionnels dispensent beaucoup plus souvent des soins personnels que lorsqu'ils sont les seuls à intervenir (42 % versus 14 %), notamment en raison du degré de dépendance plus important des personnes âgées concernées.

GRAPHIQUE 3

Proportion de personnes âgées aidées par l'entourage ou par des professionnels, selon les domaines d'activités de la vie quotidienne



Lecture • 20% des personnes âgées aidées et vivant à domicile sont aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap au moins par leur entourage pour les soins personnels, 16 % le sont au moins par un professionnel.

Champ • Personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile et aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap dans les tâches de la vie quotidienne par un proche ou un professionnel, financièrement par un proche ou par un soutien moral d'un proche.

Sources • Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, INSEE.

Une personne âgée sur trois aidée par des professionnels reçoit au moins une aide quotidienne

Les deux tiers (66 %) des personnes âgées aidées par des professionnels reçoivent leur aide plusieurs fois par semaine : 30 % la reçoivent au moins une fois par jour et 36 % moins d'une fois par jour. Les trois quarts (77 %) des personnes âgées les plus dépendantes (GIR 1 et 2) aidées par un ou des professionnels, le sont au moins une fois par jour, 67 % des personnes âgées en perte d'autonomie plus modérée classées en GIR 3 sont dans ce cas, ainsi que 37 % de celles classées en GIR 4 et 17 % des personnes âgées les moins dépendantes (GIR 5 et 6).

La moitié des personnes âgées aidées par des professionnels, avec ou sans aide de l'entourage, reçoivent leur aide pendant au moins l'équivalent de 35 minutes par jour (tableau 3). Pour les personnes âgées très dépendantes (GIR 1 et 2), ce volume d'aide professionnelle médian⁴ équivaut à 2 heures 10 par jour, contre 25 minutes par jour pour les moins dépendantes (GIR 5 et 6). Le volume horaire d'aide des professionnels est également plus important lorsque l'aide est mixte : le niveau médian équivaut à

25 minutes d'intervention par jour pour les personnes âgées exclusivement aidées par des professionnels passe à 40 minutes par jour pour celles également aidées par leur entourage, l'aide mixte étant généralement associée à une perte d'autonomie plus importante.

La moitié des personnes âgées aidées par un proche pour les activités de la vie quotidienne le sont au moins 1 heure 40 par jour

Parmi les personnes âgées aidées par un ou plusieurs proches non cohabitant⁵ pour la vie quotidienne, les deux tiers (68 %) reçoivent leur aide plusieurs fois par semaine (41 % au moins une fois par jour et 27 % moins d'une fois par jour). Les personnes âgées les plus dépendantes (GIR 1 et 2) aidées par un ou plusieurs proches non cohabitant sont 74 % à recevoir une aide quotidienne, 61 % des personnes classées en GIR 3 sont dans ce cas et 41 % de celles classées en GIR 4. Un tiers (35 %) des personnes âgées les plus autonomes (GIR 5 et 6) reçoivent également cette aide au moins une fois par jour.

La moitié des personnes âgées aidées par leur entourage pour les tâches de la vie quotidienne le sont au moins l'équivalent d'une heure

40 minutes par jour (tableau 3). La durée de cette aide augmente avec leur degré de dépendance. La moitié des personnes âgées très dépendantes (GIR 1 et 2) aidées par un ou plusieurs proches reçoivent ainsi leur aide pendant au moins l'équivalent de 5 heures 15 par jour, alors que la moitié des moins dépendantes (GIR 5 et 6) la reçoivent durant au moins l'équivalent d'une heure 10 par jour. Le volume médian de l'aide apportée par les aidants cohabitants est quant à lui deux fois plus important que celui des aidants non cohabitants (respectivement l'équivalent de 2 heures 10 et d'une heure par jour).

Une personne âgée aidée sur trois déclare ne pas recevoir toute l'aide dont elle aurait besoin

Dans l'ensemble, un tiers des personnes âgées aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap ressentent le besoin d'une aide humaine supplémentaire pour la vie quotidienne. Ainsi, 42 % des personnes âgées aidées les plus dépendantes (GIR 1 et 2) estiment avoir besoin d'une aide supplémentaire pour les activités essentielles de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, s'asseoir, manger, etc.), contre 28 % de celles modérément dépendantes

4. La médiane est ici préférée à la moyenne, car les valeurs extrêmes influencent fortement la moyenne (des personnes peuvent en effet recevoir une aide 24 heures sur 24).

5. La fréquence de l'aide (nombre de visites par jour/semaine/mois) n'est pas demandée pour les aidants cohabitants, qui résident avec la personne aidée.

TABLEAU 3

Nombre médian d'heures d'aide fournies par jour aux personnes âgées pour la vie quotidienne par les professionnels et par l'entourage, selon le degré de dépendance

	Aide des professionnels	Aide de l'entourage	Aide de l'entourage non cohabitant	Aide de l'entourage cohabitant	Au moins une aide des professionnels ou de l'entourage
Tous	0h35 [0h15 – 1h15]	1h40 [0h35 – 4h00]	1h00 [0h25 – 2h00]	2h10 [0h55 – 4h30]	1h20 [0h25 – 3h30]
GIR 1-2	2h10 [1h00 – 4h00]	5h15 [2h45 – 10h05]	3h00 [1h05 – 5h45]	5h40 [2h55 – 10h10]	7h35 [4h00 – 12h35]
GIR 3	1h25 [0h45 – 2h20]	4h00 [2h00 – 6h30]	2h00 [1h00 – 4h35]	4h15 [2h15 – 6h45]	4h15 [2h25 – 7h30]
GIR 4	0h50 [0h25 – 1h35]	2h00 [0h55 – 4h20]	1h00 [0h25 – 2h40]	2h20 [1h05 – 4h30]	2h05 [1h00 – 4h20]
GIR 5-6	0h25 [0h15 – 0h50]	1h10 [0h25 – 2h55]	0h50 [0h20 – 1h45]	1h40 [0h40 – 3h30]	0h55 [0h25 – 2h05]

NB : Nombre médian d'heures, suivi (entre crochets) de l'intervalle interquartile.

Lecture • 50 % des personnes âgées aidées par des professionnels reçoivent au moins l'équivalent de 35 minutes d'aide de professionnels par jour, 25 % en reçoivent moins de 15 minutes par jour, 25 % en reçoivent plus d'1 h 15 par jour. 50 % des personnes âgées aidées par un ou plusieurs proche(s) pour les tâches de la vie quotidienne reçoivent au moins l'équivalent d'1 h 40 d'aide de ces proches par jour, 25 % en reçoivent moins de 35 minutes par jour, 25 % en reçoivent plus de 4 h par jour. 50 % des personnes âgées qui reçoivent une aide à la vie quotidienne par un (des) proche(s) ou un (des) professionnel(s) reçoivent au moins l'équivalent d'1 h 20 d'aide par jour, 25 % en reçoivent moins de 25 minutes par jour, 25 % en reçoivent plus de 3 h 30 par jour.

Champ • Personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile et aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap dans les tâches de la vie quotidienne par un proche ou un professionnel.

Sources • Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, INSEE.

(GIR 3 et 4) et 12 % des légèrement dépendantes (GIR 5)⁶. Ce besoin supplémentaire est encore plus présent pour les activités auxiliaires de la vie quotidienne (courses, ménage, démarches administratives, déplacements, etc.) : la moitié (51 %) des personnes âgées aidées relevant des GIR 1 à 4 déclarent le ressentir, ainsi que le quart (27 %) de celles peu ou pas dépendantes (GIR 5 et 6). Toutes choses égales par ailleurs, les personnes ayant de faibles ressources (revenu mensuel du ménage inférieur à 1 000 euros) déclarent plus souvent ressentir le besoin d'une aide humaine supplémentaire que les personnes plus aisées. ■

6. Les personnes sans perte d'autonomie (GIR 6) ne peuvent, par construction, pas exprimer de besoin supplémentaire d'aide pour ces activités.

■ ENCADRÉ 4

Le traitement de la non-réponse pour le nombre d'heures d'aide de l'entourage

La question du volume horaire de l'aide de l'entourage se heurte à un fort taux de non-réponse des personnes âgées aidées (29 %), en particulier pour l'intervention des aidants qui résident avec elles (37 %). Lorsque la personne âgée aidée vit avec son aidant, il peut en effet sembler difficile de différencier le volume horaire de l'aide apportée spécifiquement pour des raisons de santé ou de handicap dans les actes de la vie quotidienne des heures consacrées à l'exécution de tâches associées au fonctionnement régulier du ménage. Le taux de non-réponse est moins élevé pour les aidants de l'entourage non cohabitants (22 %).

Les nombres d'heures d'aide non renseignés ont été attribués par imputation multiple (plusieurs valeurs sont imputées pour chaque valeur manquante). Des modèles différents ont été ajustés pour les aidants cohabitants et les non cohabitants. Les résultats présentent séparément les volumes horaires d'aide apportée aux personnes âgées selon que leurs aidants résident ou non avec elles, ainsi qu'un volume horaire total pour l'aide apportée par l'entourage¹.

Par ailleurs, le nombre d'heures d'aide est rapporté en heures par jour, mais la fréquence des visites n'est pas forcément journalière. Par exemple, 14 heures d'aide par semaine équivalent à deux heures par jour, mais l'aide peut être dispensée en deux visites de sept heures (soit deux fois par semaine).

1. Une personne peut être aidée par un ou plusieurs aidants cohabitants et/ou un ou plusieurs aidants non cohabitants.

Bibliographie

- Blanpain N., Chardon O., 2010, « Projections de population à l'horizon 2060. Un tiers de la population âgée de plus de 60 ans », *Insee Première*, n° 1 320, octobre.
- Davin B., 2003, « Bouches-du-Rhône : 91 000 personnes âgées ont besoin d'aide à domicile », *Sud Insee l'essentiel*, n° 64, novembre.
- Davin B., Joutard X., Moatti J.-P., Paraponaris A., Verger P., 2006, « Besoins et insuffisance d'aide humaine aux personnes âgées à domicile : une approche à partir de l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance », *Sciences sociales et santé*, volume 24, n° 3, pp. 59-93.
- Dos Santos S., Makdessi Y., 2010, « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées », *Études et Résultats*, DREES, n° 718, février.
- Dutheil N., 2001, « Les aides et les aidants des personnes âgées », *Études et Résultats*, DREES, n° 142, novembre.
- Fontaine R., Gramain A., Wittwer J., 2007, « Les configurations d'aide familiales mobilisées autour des personnes âgées dépendantes en Europe », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 403-404, pp. 97-115, décembre.
- Petite S., Weber A., 2006, « Les effets de l'allocation personnalisée d'autonomie sur l'aide dispensée aux personnes âgées », *Études et Résultats*, DREES, n° 459, janvier.
- Weber A., 2010, « Données de cadrage concernant l'aide dans les deux enquêtes Handicap-Santé-Ménages et Handicap-Santé-Aidants (2008) », pp. 71-88, in *Les aidants familiaux*, sous la direction de Blanc A., PUG.